



## Renouvellement de cdd sans avoir signé

Par **alexium**, le **12/07/2013** à **12:46**

Bonjour,

j'étais en CDD jusqu'au 09 juillet, j'ai été blessé en accident du travail et suis en arrêt jusqu'au vendredi 19 juillet. Mon patron devait me faire un CDI mais vu que je suis en arrêt, par principe il prolonge mon CDD de 6 mois. j'ai reçu par lettre avec accusé de réception que mon CDD était prolongé de 6 mois. Je n'est donc rien signé, et j'ai été contacté pendant mon arrêt pour un autre poste qui m'intéresse fortement, et suis en attente de la réponse de l'entretien d'embauche. Cette prolongation de CDD sans ma signature est elle valable ou bien si j'ai la réponse de l'autre entreprise je peux quitter sans soucis.

Merci de votre réponse a tous, je suis dans une situation très délicate.

alex

Par **DSO**, le **12/07/2013** à **14:21**

Bonjour,

L'avenant ne s'applique pas tant que vous ne l'avez pas signé.

Cordialement,  
DSO

Par **alexium**, le **12/07/2013** à **14:24**

merci bien, j'ai donc encore un peu de temps d'attendre la réponse.  
cordialement alexandre

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **17:49**

Bonjour

Quel est le motif du CDD (remplacement d'un salarié absent ou surcroît d'activité dans l'entreprise)?